



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du Comité Syndical
du 8 décembre 2011*

**Réunion du Comité Syndical
du 8 décembre 2011**



Le Comité Syndical s'est réuni le 8 décembre 2011 à l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Daniel DESTRUEL
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Membres suppléants

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane BRUNEL

Représentants des Communes

- Monsieur Christian DELOISON

- Monsieur Jean-Paul LECOMTE
- Monsieur Christophe DESMARET

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Dominique BERJOT
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Patrick TRIPLET
- Monsieur Pascal TELLIER
- Madame Céline POIRET FLOREK
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Monsieur Thomas PORQUET
- Madame Audrey DAMET
- Monsieur Eric BALEDENT
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Madame Valérie MONFLIER
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Régis DELANNOY

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur René LOGNON

Représentants des Communes

- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Emile RIQUET
- Madame Marthe SUEUR

RELEVÉ DE DÉCISION

1. Approbation des comptes-rendus des réunions du Bureau des 12 octobre et 9 novembre 2011 et du Comité Syndical du 17 octobre 2011

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les comptes-rendus des réunions du Bureau des 12 octobre et 9 novembre 2011 et du Comité Syndical du 17 octobre 2011.

Service Finances

2. Budget Principal 2011 - Décision Modificative n° 3

1 - Reversement du produit de la taxe de séjour : Inscription complémentaire

Une somme de 701 000 € a été inscrite en dépense au Budget Primitif pour 2011, relative au reversement de la taxe de séjour.

Afin de permettre le reversement aux communes du produit de la taxe de séjour collectée au titre des années 2009, 2010 et 2011, il a été nécessaire de procéder à l'inscription complémentaire, en dépenses et en recettes, d'une somme de 15 170 €.

Budget principal - Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Art. 739 : reversement taxe	+ 15 170 €	
Art 7362 : produit de taxe		+ 15 170 €
TOTAL	15 170 €	15 170 €

2 – Confortement des zones urbanisées du Vimeu – Régularisation d'avance

Dans le cadre de cette opération, un marché de maîtrise d'oeuvre a été conclu avec la Société SOGREA.H.

Ce marché prévoyait une avance forfaitaire de 5 % du coût total de l'opération, soit 5 366,40 € HT (6 419 € TTC), somme qui a été payée par mandat n° 871 le 25 juillet dernier.

Le paiement des avances forfaitaires fonctionne selon des règles spécifiques. Celles-ci ont fait l'objet d'une régularisation par le biais d'écritures d'ordre.

Les inscriptions budgétaires suivantes ont été adoptées, à l'unanimité par le Comité Syndical.

Budget principal - Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Art. 2314 Chap. 041 fonction 831 : construction sur sol d'autrui	+ 6 419 €	
Art. 238 : Chap. 041 Fonction 831 Avances		+ 6 419 €
TOTAL	6 419 €	6 419 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à modifier le Budget Principal 2011.

3. Taxe de Séjour

I – Répartition des sommes perçues au titre des années 2009, 2010 et 2011

Lors de la réunion du Comité Syndical du 13 mai 2011, il a été adopté une répartition des sommes liées à la taxe de séjour au réel et à la taxe de séjour forfaitaire pour les années 2009 et 2010, selon les comptes arrêtés au 28 mars 2011.

Depuis le 28 mars 2011 et jusqu'au 15 novembre 2011, les montants à reverser sur le produit de la taxe de séjour au réel et la taxe de séjour forfaitaire pour les années 2009, 2010 et 2011 représentent un montant total de 268 251,22 €.

II – Impayés

A) Taxe de séjour au réel (sans frais de poursuite)

En partenariat avec les services de la Trésorerie d'Abbeville et Banlieue et grâce à un suivi rigoureux de la gestion de la taxe de séjour, le montant des titres émis à l'encontre des logeurs, arrêté à la date du 15 novembre 2011 s'est élevé à 17 760 € et pour la taxe de séjour forfaitaire à 45 193,68 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la répartition des sommes relatives à la Taxe de Séjour proposée pour les années 2009, 2010 et 2011 et autorise le Président à effectuer les mandatements correspondants pour un montant total de 268 251,22 €.

4. Attribution d'indemnités de conseil au Receveur Percepteur

Conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82/979 du 19 novembre 1982, Monsieur le Receveur Percepteur a sollicité le Syndicat Mixte en date du 15 novembre 2011, pour l'attribution d'une indemnité de conseil au titre du Budget Principal ainsi qu'une indemnité de conseil au titre du budget de la régie Destination Baie de Somme.

Compte tenu de la réalité des missions effectivement exercées par le Receveur Percepteur au profit du Syndicat Mixte, ***et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de donner une suite favorable à cette demande et d'accorder au Receveur Percepteur des indemnités de conseil au titre du Budget Principal et au titre du Budget de la Régie de Destination Baie de Somme à compter du 1^{er} janvier 2011, dont les modalités de calcul et les montants, sont établis conformément à l'article 4 de l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983.***

5. Propriétés du Syndicat Mixte : remboursement des taxes foncières

Le Syndicat Mixte est redevable d'impôts fonciers sur les terrains et bâtiments sur lesquels il est propriétaire ou emphytéote.

Cette année, le montant des taxes foncières s'est élevé à 76 711 €.

Sur cette somme, 13 060 € sont remboursés par la Société Pierre et Vacances, dans le cadre de la mise à disposition de terrains et bâtiments par le Syndicat Mixte. Par ailleurs, il convient de faire supporter, sous la forme de loyer, la somme de 63 651 € par la régie Destination Baie de Somme pour les sites exploités par cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à faire supporter par la Régie Destination Baie de Somme, sous la forme de loyer, la somme de 63 651 € correspondant au remboursement des taxes foncières pour 2011 relative aux sites dont elle assure l'exploitation.

6. Rapport d'information – Ouverture d'une ligne de trésorerie

Par délibération en date du 17 octobre 2011, le Président a été autorisé à lancer une consultation pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 € en 2012 susceptible d'être appelée par le Budget Principal comme par le Budget Annexe.

Une consultation a été lancée dans le courant du mois de novembre, avec une publicité dans le Courrier Picard ainsi qu'auprès de six établissements bancaires (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Banque Populaire du Nord, Société Générale, BNP Paribas, Crédit Mutuel).

2 offres ont été réceptionnées, celles du Crédit Agricole et de la BCMNE.

L'offre du Crédit Agricole n'est pas recevable car la réponse n'est que partielle sur un montant de 500 000 €, un taux proposé Euribor 3 mois, marge de 1,80 % et frais de dossier de 750 €.

Seule, la réponse de la BCMNE est recevable. Cette dernière a répondu sur un montant de 1 500 000 € à un taux proposé Euribor 3 mois, marge de 1,10 %, frais de dossier de 825 € et commission d'engagement de 0,20 % (exemple : 1000 € pour 500 000 € demandés).

Le Comité Syndical a pris acte de cette information.

7. Adhésion au Centre Européen pour la prévention des risques d'inondations

Ces dernières années, l'évolution réglementaire en matière de prévention des risques d'inondation a connu un développement exponentiel face aux différentes catastrophes naturelles qui se sont succédées dans l'hexagone.

Dans le cadre du développement de nos compétences en matière de gestion de digues et de risques liés aux inondations, le Syndicat Mixte envisage d'adhérer à cette structure.

Le coût de l'adhésion pour le Syndicat Mixte s'élève à 500 € pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :

- d'adhérer au Centre Européen pour la Prévention des Risques d'Inondations pour l'année 2012 et d'autoriser le Président à prévoir au titre du budget 2012 la somme de 500 €, correspondant au paiement de la cotisation ;***
- de désigner Monsieur Jean-Claude Buisine, comme représentant titulaire et Monsieur Nicolas LOTTIN, comme représentant suppléant pour siéger dans cette instance.***

8. Redevance forfaitaire « Pierre et Vacances » 2011 pour l'accès à l'Aquaclub

Chaque année, le groupe Pierre et Vacances verse au Syndicat Mixte une redevance forfaitaire pour l'utilisation de l'Aquaclub. La redevance est calculée sur la base du nombre de logements mis en exploitation sur le site de Belle Dune. Son montant s'élève à 1 660 € HT par logement, à l'exception du complexe des « Maisons de la plage », plus éloigné de l'Aquaclub, pour lequel la redevance par logement a été fixée à 830 € HT.

La redevance 2011 fait donc l'objet d'une actualisation selon l'indice INSEE de Septembre 2010 (119,88 points).

Par ailleurs, le Directeur du site Pierre et Vacances de Belle Dune a fait savoir que le personnel du site logé dans ces résidences n'avait pas d'accès illimité à l'Aquaclub et qu'il convenait par conséquent de déduire ces logements du calcul de la redevance pour 2011.

Cela représente 15 appartements ou maisons au Centre de Belle Dune et 10 maisons dans le complexe dit « Maisons de la plage ». Cependant, cette diminution de recette est compensée par la redevance perçue pour « l'Ile aux Oiseaux II » à partir de cette année.

Pour l'année 2011, le montant de la redevance forfaitaire a été fixé à 531 239,47 € HT (529 142 € HT en 2010).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la redevance forfaitaire d'un montant de 531 239,47 € HT due par le groupe Pierre et Vacances au titre de l'accès à l'Aquaclub de Belle Dune pour l'année 2011, et a autorisé le Président à procéder à l'émission du titre à hauteur de cette somme ainsi qu'à engager des négociations avec le groupe Pierre et Vacances pour la redevance forfaitaire au titre de l'année 2012.

9. Parc du Marquenterre : location de la héronnière pour l'année 2011

Depuis 2003 (date de reprise en gestion du Parc du Marquenterre), le Syndicat Mixte loue à la SCI du Domaine du Marquenterre, une héronnière qui se situe en limite des propriétés du Conservatoire du Littoral. Elle fait partie intégrante de la visite du Parc.

Pour l'année 2011, le montant du loyer s'est élevé à 5 908,69 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager la somme de 5 908,69 €, correspondant au loyer de la Héronnière à verser à la SCI du Domaine du Marquenterre au titre de l'année 2011.

10. Destination Baie de Somme : Ajustement de tarifs 2012

10/1 – DESTINATION BAIE DE SOMME - Ajustement de tarifs 2012 - Le Cap Hornu : HôtelRestaurant**

I – Tarifs individuels loisirs

Suite au paramétrage du nouveau logiciel de réservation VEGA qui sera mis en place le 2 janvier 2012, il est apparu quelques incohérences dans la tarification.

Premièrement, afin d'anticiper la future possibilité de réservation en ligne via RéserVIT, il a été communiqué les tarifs chambre sans petit-déjeuner afin d'être en règle avec la législation.

Deuxièmement, concernant le segment Famille, quelques modifications ont apporté plus de cohérence au tarif (prix nuitée + avec petit-déjeuner + avec ½ pension selon la catégorie de chambre).

Troisièmement, en 2012, la chambre Privilège (ex Grand confort) accueillera 1, 2, 3 ou 4 personnes par chambre.

Certains tarifs à la carte ont été revus à la hausse pour valoriser l'offre B&B et Demi-Pension.

II - Tarifs pour une privatisation complète de l'établissement

Suite à plusieurs demandes de tarification en vue d'une privatisation des lieux, il a été un montant relatif au chiffre d'affaires potentiel lorsque l'établissement est complet.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les ajustements de tarifs 2012 du Cap Hornu : Hôtel **Restaurant.*

10 /2 - DESTINATION BAIE DE SOMME – Ajustement de tarifs 2012 - Aquaclub et Golf de Belle Dune

Création de Tarif Aquaclub de Belle Dune

Dans le cadre de la promotion et de la commercialisation de l'Aquaclub de Belle Dune, il est développé de nouvelles prestations afin de fidéliser la clientèle :

- une carte de 10h (Enfant et Adulte) à 16 €,
- une animation « Goûter d'anniversaire » à 12 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les tarifs relatifs à la promotion et à la commercialisation de l'Aquaclub.

10 /3 - DESTINATION BAIE DE SOMME - Ajustement de tarifs 2012 – Aquaclub et Golf de Belle Dune

Partenariat avec les Golfs de la Somme

Dans le cadre de la promotion et du développement des relations avec les autres golfs de la Somme, il a été développé un partenariat avec les Golfs d'Amiens, de Salouël, d'Abbeville, de Nampont Saint Martin, de Belle Dune.

L'objectif a été de permettre aux golfeurs de bénéficier d'une remise de 25 % sur le prix public du green fee des autres golfs partenaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la remise de 25 % sur le prix du green-fee des golfs partenaires.

10 /4 - DESTINATION BAIE DE SOMME – Ajustement de tarifs 2012 – Aquaclub et Golf de Belle Dune

Association Golfs en Côte d'Opale-Modification du taux de remise

Le Golf de Belle Dune adhère à l'association des Golfs en Côte d'Opale. Cette dernière a pour but d'assurer la promotion d'une destination Golfique (Nord de la France), de représenter nos golfs dans divers salons spécialisés à l'étranger.

Le taux de remise de 30 % accordé aux Golfeurs membres de l'un des Golfs du réseau, sur le prix public du green fee, est passé à 25 % au 1^{er} janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la modification du taux de remise qui passe de 30 à 25 %.

Service juridique

11. Taxe de séjour : renouvellement du contrat de maintenance du logiciel SISTEC

Dans le cadre de la gestion de la taxe de séjour, le Syndicat Mixte a signé, en novembre 2008, un contrat de maintenance pour le suivi du logiciel de la taxe.

Le marché est venu à expiration le 4 novembre dernier.

Le montant de la prestation s'élève à 859 € HT paran.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de renouveler le contrat de maintenance relatif au logiciel de la taxe de séjour avec la société SISTEC et a autorisé le Président à le signer.

12. Local archives – Signature d'un bail précaire avec Monsieur LENGIGNON

Le Syndicat Mixte loue un local à la Société Civile Immobilière MILLENIUM (imprimerie CUFAY), à Abbeville afin d'y entreposer ses archives.

Une proposition a été faite par Monsieur LENGIGNON, qui dispose d'un local situé 8 rue Canteraine à Abbeville.

Le loyer mensuel proposé pour la location de ce bien, est de 700 € TTC, charges non comprises, pour une surface de 190 m².

La durée du bail est de 23 mois.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le bail précaire relatif à la location du local archives et a autorisé le Président à le signer.

13. Site Natura 2000

Dans le cadre de la mission du Syndicat Mixte d'animation des deux sites Natura 2000, il a été préparé en 2011 quatre projets de contrats Natura 2000 (commune du Crotoy, Association de Chasse sur le Domaine Public Maritime Baie d'Authie, propriétaire privé, dunes de l'Authie) qui ont fait l'objet d'un examen par le comité régional de validation des contrats Natura 2000 le 11 octobre 2011. Seulement deux contrats ont été retenus pour le département de la Somme, dont celui des dunes de l'Authie pour un montant de 60 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le contrat type Natura 2000, qui a été consultable en séance, ainsi que l'ensemble des documents administratifs s'y rapportant.

D'autre part, à la suite de la non sélection du projet de contrat Natura 2000 de la commune du Crotoy par le comité régional du 11 octobre dernier, il a été proposé d'aider la commune à trouver une solution alternative au financement des travaux sur le marais communal initialement prévu par le contrat Natura 2000.

Il s'agit d'aider la commune à y répondre afin de maintenir la dynamique engagée avec cette dernière pour la gestion du marais communal et d'en assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage si le projet est retenu.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'assister la commune du Crotoy pour répondre à l'appel à projets du Ministère de l'Ecologie et a autorisé le Président à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

14. Assistance à maîtrise d'ouvrage avec les communes littorales – Convention cadre

Dans la continuité des études et travaux déjà engagés avec les communes littorales, et compte tenu des missions de conseil et d'assistance prévues dans le cadre de nos dispositions statutaires, il a été soumis au Comité Syndical pour approbation la convention cadre d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, qui a reçu un avis favorable du Bureau du Syndicat Mixte lors de sa réunion du 12 octobre 2011.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention cadre relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage avec les communes littorales et a autorisé le Président à la signer.

15. Zac du Royon – Signature d'un acte de vente au profit de la commune de Quend-Plage

Par délibération en date du 4 mars 2010, il a été approuvé le principe de la rétrocession des parcelles situées sur la commune de Quend, cadastrées section AB n° 39, CA n° 8 pour partie et CA n°s 16, 21, 24, 27,29, moyennant un euro symbolique, à charge pour la commune d'en assurer l'entretien.

Maître LEFEBVRE, Notaire à Abbeville, a été chargé de régulariser la transaction.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'acte relatif à la vente des parcelles cadastrées section AB n° 39, CA n° 8 pour partie et CA n°s 16, 21, 24, 27,29, sises commune de Quend-Plage et a autorisé le Président à le signer.

16. Le Hourdel – Gestion des flux et valorisation du paysage – Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Par délibération en date du 27 janvier 2006, il a été désigné le groupement AxP.Urbicus, Infra Service, Géodice et Zoom (AxP.Urbicus mandataire) en tant que maîtres d'œuvre de l'opération de gestion des flux et de valorisation du paysage du hameau du Hourdel, commune de Cayeux-sur-Mer.

Les études préliminaires (tranche ferme) ainsi que les études d'avant-projet (tranches conditionnelles pour partie) ont été réalisées sur la globalité du programme. Celles-ci ont été présentées en réunions du Comité de Pilotage, constitué et réuni pour la bonne gouvernance du projet. A l'issue de cette concertation, la réalisation d'une aire de stationnement à l'arrière du hameau du Hourdel (1) a été jugée prioritaire (Coût travaux 360 000 € HT).

En parallèle, il faut relancer l'étude de solutions alternatives pour le positionnement de l'aire de délestage, à l'entrée du hameau du Hourdel, pour rendre ce positionnement compatible avec la Loi Littoral (bande des 100m).

Au vu de ce qui précède, il a été proposé la passation d'un avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre.

Cet avenant s'élève à 12 301,38 € HT, 14 712,45 € TTC, soit une augmentation de 3,03 % par rapport au marché de maîtrise d'œuvre initial.

Le montant du marché, suite à cet avenant n° 1, s'est élevé à 418 529,08 € HT, soit 500 560,78 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 relatif au contrat de maîtrise d'œuvre pour la gestion des flux et la valorisation du paysage au Hourdel et a autorisé le Président à le signer.

17. Jardins de Valloires : signature d'une convention avec ADI Somme

Comme chaque année, une convention fixe les modalités d'intervention d'ADI Somme, dans son chantier d'insertion aux Jardins de Valloires.

La participation financière du Syndicat Mixte est identique à celle de 2011, soit 26 423 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention et a autorisé le Président à la signer.

18. Signature d'un avenant à la convention de partenariat avec la Communauté de Communes Opale Sud

Le 7 juillet 2011, le Comité Syndical a délibéré favorablement pour l'établissement d'un partenariat avec la Communauté de Communes Opale Sud concernant la problématique de la gestion du trait de côte de l'estuaire de l'Authie.

L'objectif est d'aboutir à une gestion optimale de la bande littorale à l'échelle de la Baie d'Authie, afin de gérer au mieux l'évolution du trait de côte et les risques de submersion qui y sont associés.

Le cahier des charges de l'étude juridique, a été consultable en séance.

Le coût global de l'étude ne devrait pas dépasser 10 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver l'avenant à la convention de partenariat avec la Communauté de Communes Opale Sud relative à la réalisation d'une étude juridique et a autorisé le Président à le signer.

19. – Autorisation de signatures anticipées pour des marchés publics

Il a été proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer par anticipation différents marchés, ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant, concernant des consultations pour lesquelles la date de remise des offres est prévue après le 8 décembre 2011 :

1. Marché de fourniture et livraison de Livres sur le thème régional

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation le marché relatif à la fourniture et livraison de livres sur le thème régional ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.

2. Marché de fourniture et livraison de livres jeunesse

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation le marché relatif à la fourniture et livraison de livres jeunesse ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.

3. Marché de fourniture et livraison de livres sur le thème de la nature

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation le marché relatif à la fourniture et livraison de livres sur le thème de la nature ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.

4. Marché de fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux salés

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation le marché relatif à la fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux salés ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.

5. Marché de fourniture et livraison produits alimentaires artisanaux : confitures, sirops et miels

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation le marché relatif à la fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux confitures, sirops et miels ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.

6. Marché de fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux : biscuits et chocolats

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation le marché relatif à la fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux biscuits et chocolats ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.

7. Marché de fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux thématiques (rose, coquelicot, argousier)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation le marché relatif à la fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux thématiques ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.

8. Marché de maintenance et fourniture d'appareils et de dispositifs d'alerte et DE lutte contre l'incendie

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation le marché relatif au marché de maintenance et de fourniture d'appareils et de dispositifs d'alerte et de lutte contre l'incendie ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.

9. Marché de prestations de télésurveillance et d'opérations de gardiennage

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation le marché relatif au marché de prestations de télésurveillance et d'opérations de gardiennage ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.

10. Marché de fourniture et livraison de fruits et légumes frais

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation le marché relatif à la fourniture et livraison de fruits et légumes frais ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.

20. Marché de fourniture et livraison d'objets de décoration sur le thème « jardin et campagne »

Une consultation a été lancée dans le courant du mois d'octobre pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison d'objets de décoration sur le thème « jardin et campagne », destinés aux boutiques des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Suite à la synthèse du rapport d'analyse des offres, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de retenir les huit offres économiquement les plus avantageuses, complémentaires, présentées par les candidats suivants : Terre Sauvage, Ambiente, Faye Import, OMF, Nature Planet, Trade wind, Nemery, Torchons et Bouchons,

et a autorisé le Président à signer les marchés correspondants relatifs à la fourniture et livraison d'objets de décoration sur le thème « jardin et campagne » ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

21. Marché de fourniture et livraison d'objets de décoration sur le thème « oiseaux de mer et des marais »

Une consultation a été lancée dans le courant du mois d'octobre pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison d'objets de décoration sur le thème « oiseaux de mer et des marais », destinés aux boutiques des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Suite à la synthèse du rapport d'analyse des offres, et après avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de retenir les huit offres économiquement les plus avantageuses, complémentaires, présentées par les candidats suivants : DFTE, Alann Marks, Terre Sauvage, Trade Wind, Faye Import, La Sauvagine, Avocette créations, et Nemery, et a autorisé le Président à signer les marchés correspondants relatifs à la fourniture et livraison d'objets de décoration sur le thème « oiseaux de mer et des marais » ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

22. Rapport d'information – Marché de maintenance et entretien d'installations techniques de chauffage et de ventilation des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme

Une consultation a été lancée au début du mois d'octobre pour la mise en place d'un marché de maintenance et entretien des installations techniques de chauffage et ventilation de l'ensemble des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Au vu du rapport d'analyse, le marché a été attribué à l'entreprise MISSENART (02 Gauchy) pour le lot 1 et à l'entreprise DALKIA (Amiens) pour le lot 2, qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses pour chaque lot.

Le Comité Syndical a pris acte de cette information.

Ressources Humaines

23. Gestion du personnel

23/1 - GESTION DU PERSONNEL - Recrutement d'un Directeur Financier

Suite au départ de notre Directeur Financier le 31 août 2011, une procédure de recrutement a été lancée afin de pourvoir ce poste.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, a décidé à l'unanimité de procéder au recrutement du nouveau Directeur Financier en Contrat à Durée Indéterminée, à compter du 9 janvier 2012, et a autorisé le Président à signer le contrat correspondant.

23/2 - GESTION DU PERSONNEL - Le Cap Hornu : Hôtel** Restaurant

Il a été convenu de procéder au recrutement de quatre salariés en contrats à durée indéterminée à compter du 1^{er} décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les quatre contrats à durée indéterminée, avec prise d'effet à compter du 1^{er} décembre 2011.

23/3 - GESTION DU PERSONNEL - Licenciements pour inaptitude professionnelle suite à une impossibilité de reclassement

Suite à l'avis de notre cabinet d'avocats conseil, le comité Syndical a autorisé le Président à procéder au licenciement pour inaptitude professionnelle de deux agents qu'il n'était pas possible de reclasser, malgré les recherches entreprises dans l'ensemble des sites du Syndicat Mixte.

- 1 maître nageur de l'Aquaclub Belle Dune
- 1 responsable des activités attelage du Parc du Marquenterre

En raison de l'impossibilité constatée de reclasser ces deux agents, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de procéder à leur licenciement pour inaptitude professionnelle et de verser les indemnités correspondantes, conformément aux dispositions du Code du Travail.

24. Reversement de la quote-part des tickets restaurant au Comité d'Entreprise

La quote-part du montant global des tickets restaurant perdus ou périmés a été remboursée par la Société EDENRED. Elle s'élève à 383 €.

Conformément à la réglementation en vigueur, et après ***en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser cette somme de 383 € au comité d'entreprise.***

Service Aménagement

25. Cayeux-sur-Mer – Aménagement d'une aire d'accueil et de stationnement sur le site de l'ancien camping municipal rue Dumont d'Urville – Etude de maîtrise d'œuvre

Annulé

26. ZAC du Royon – Entretien du site de Belle Dune

Les services des communes de Fort-Mahon Plage et de Quend, de Pierre & Vacances et du Syndicat Mixte s'attachent d'une manière commune à assurer l'entretien général des lieux.

Dans l'attente de l'accomplissement des diverses formalités nécessaires à la signature de ces conventions de partenariat, et notamment l'établissement des actes de rétrocession au profit des communes, il importe de fixer un cadre à la mise à disposition des terrains aménagés pour des actions immédiates.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de donner son accord de principe pour mettre à disposition de la commune de Fort-Mahon Plage, les espaces publics de Belle Dune situés sur son territoire, aux fins de la réalisation de travaux d'entretien à engager dans les meilleurs délais, comme la révision du fonctionnement de l'éclairage public, les élagages nécessaires aux abords de ces derniers, et les réparations de revêtements de sols devenus dangereux.

27. Ault - Aménagement du site du Moulinet : modification des plans de financement

Par délibération en date du 16 septembre 2010, il a été approuvé la poursuite des études pré-opérationnelles relatives à l'aménagement du site du Moulinet.

Il s'avère que les crédits Opération Grand Site ne peuvent être attribués pour une opération d'urbanisation dans un Grand Site.

Cependant, des financements européens peuvent être sollicités sur le programme opérationnel FEDER «compétitivité régionale et emploi», *axe 3 : cohésion territoriale et accessibilité, mesure 2 : soutenir les projets urbains de reconquête foncière.*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la poursuite des études pré-opérationnelles relatives à l'aménagement du site du Moulinet et a autorisé le Président à solliciter les subventions à hauteur de 100 000 € HT.

Maîtrise d'Oeuvre Esquisse-AVP - 2^{ème} phase pré opérationnelle 2^{ème} tranche

Par délibération en date du 8 septembre 2011, il a été approuvé un plan de financement à hauteur de 100 000 € HT.

La part de dotation d'investissement du Conseil général de la Somme ne pouvant s'élever à 65 %, des financements européens ont été recherchés au titre du programme opérationnel FEDER «compétitivité régionale et emploi» sur l'*axe 3 : cohésion territoriale et accessibilité, mesure 2 : soutenir les projets urbains de reconquête foncière.*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le nouveau plan de financement relatif à l'aménagement du site du Moulinet et a autorisé le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

Service Communication

28. Passeport découverte hébergeurs 2012

Ce passeport, valable pour deux personnes, permet aux hébergeurs d'accéder gratuitement aux sites pendant toute l'année et de mieux appréhender l'offre de Destination Baie de Somme. Il est utilisable une seule fois par site et par hébergeur selon les dates d'ouverture. Cette proposition a pour but de renforcer notre partenariat lié à la collecte de la taxe de séjour. Les hébergeurs sont des acteurs essentiels au développement de la Baie de Somme, à travers l'accueil qu'ils réservent aux nombreux visiteurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de renouveler en 2012 le passeport découverte au profit des hébergeurs.

29. Vœux du Président

Dans le cadre de la cérémonie des vœux du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, qui se déroulera le 17 janvier 2012 à la salle du Beffroi à Rue (80120), le duo « Désert Orange » a été sollicité pour une prestation musicale et l'animation d'une partie de la cérémonie qui représente un coût de 400 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative à l'animation des vœux 2012 et a autorisé le Président à la signer.

30. Manifestations 2012 – Approbation d'une convention type

En 2012, les sites de la régie « Destination Baie de Somme » mettront en place leur programme de manifestations spécifiques tout au long de l'année dans le but d'animer les sites, d'attirer et de fidéliser de nombreux visiteurs (population locale, scolaires, touristes).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention type, relative aux manifestations 2012 sur les sites de la régie Destination Baie de Somme, et a autorisé le Président à signer l'ensemble des conventions avec les différents partenaires sollicités.

31. Participation à l'achat d'un ouvrage sur le Parc du Marquenterre

Le Syndicat Mixte Baie a été sollicité par les Editions Equinoxe et Alan Johnston, illustrateur et auteur du livre, pour participer à la publication d'un ouvrage sur le Parc du Marquenterre.

Ce livre publié à 2 500 exemplaires en français et 500 en anglais sortira en début d'année prochaine. Illustré par des aquarelles d'Alan Johnston, cet ouvrage est une invitation à la découverte du Parc du Marquenterre. On y retrouve des esquisses d'oiseaux, d'insectes mais aussi des paysages de la Baie de Somme.

L'éditeur propose au Syndicat Mixte, une remise de 40 % sur le prix de vente public fixé à 20 euros TTC. Le Syndicat Mixte apporte son concours à la publication de cet ouvrage en achetant 410 exemplaires pour la somme de 4 920 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à l'achat de 410 ouvrages relatifs au Parc du Marquenterre pour un montant de 4 920 € TTC.

Service Technique

32. Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme - Approbation des documents uniques

Conformément aux prescriptions définies par le Décret 2001/1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs prévue par l'article L 230-2 du Code du Travail, le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard / Destination Baie de Somme a fait élaborer ces documents appelés "documents uniques" par le Bureau Qualiconsult Sécurité.

Les documents uniques de transcription des résultats de l'évaluation des risques, pour 2011, ont été consultables en séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décide, à l'unanimité, d'approuver le contenu des documents uniques du Syndicat Mixte et de Destination Baie de Somme relatifs à la retranscription de l'évaluation des risques professionnels.

Service Milieux Naturels

33. Participation du Syndicat Mixte à des projets Interreg IV

Au titre de la gestion des milieux naturels, le Syndicat Mixte a été sollicité pour participer à trois projets Interreg IV :

- Gestion comparée et améliorée des aires marines protégées
- Valeur des zones humides pour l'élevage et la conservation des prairies
- Gestion des dunes et connaissance de la fréquentation des sentiers dunaires

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à participer au montage et au dépôt des projets Interreg IV pour lesquels le Syndicat Mixte est sollicité au titre de la gestion des milieux naturels, ainsi qu'à rechercher auprès de nos partenaires financiers habituel, les cofinancements correspondants et à signer l'ensemble des pièces nécessaires au dépôt des dossiers.

Service Environnement

34. Signature d'une convention de partenariat pour l'accueil d'un stagiaire dans le cadre du pôle international francophone de formation et d'échanges des gestionnaires de sites patrimoniaux

Dans le cadre de son pôle international francophone de formation et d'échanges des gestionnaires de sites patrimoniaux, le Réseau des Grands Sites de France (dont le Syndicat mixte est membre) organise l'action de formation suivante : "construire ensemble l'avenir des sites patrimoniaux : élaborer et mettre en oeuvre une gestion durable pour un site patrimonial."

Cette formation s'est déroulée du 4 au 14 décembre 2011.

Le Syndicat mixte a été sollicité pour participer à la formation en séminaire les 8 et 9 décembre 2011. Notre responsable Grand Site Baie de Somme y a présenté la politique du gestionnaire Grand Site en matière de développement éco touristique.

Monsieur Alain Charles KAKUNZE, gestionnaire de la Réserve Naturelle de Rusizi, Conservateur en Chef de l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la nature du BURUNDI, a été quant à lui accueilli en Baie de Somme du 11 au 14 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec le Réseau des Grands Sites de France, relative à l'accueil d'un stagiaire et a autorisé le Président à la signer.

Service Juridique

35. Rapport d'information – Constitution de groupes de travail

Dans la perspective de l'année 2012 et de la mise en place du Débat d'Orientations Budgétaires, il a été proposé un rapport qui s'appuie sur les échanges intervenus dans le cadre de la réunion qui s'est tenue le 4 novembre dernier.

Cet échange s'est avéré riche dans son contenu, et a conduit le Président à proposer la constitution de trois groupes de travail dès le mois de janvier 2012.

Ces trois groupes de travail auront pour rôle d'élaborer des propositions sur la base desquelles sera bâti un nouveau projet d'avenir pour le Syndicat mixte.

En effet, il convient de tenir compte et d'intégrer :

- la modification intervenue sur l'organisation des territoires (mise en place des structures intercommunales notamment),
- l'obtention du label Grand Site,

- les compétences de type « régalien » de plus en plus prégnantes dévolues au Syndicat Mixte (obligations et financement), assurées pour le compte des communes.

Le Comité Syndical a pris acte de cette information.

Service Finances

36. Evolution de la participation financière des membres du Syndicat Mixte

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical par 25 voix pour, 5 contre (Mrs MAQUET, WADOUX, HAUSSOULIER, MAISON, BOUTIN) et trois abstentions (Mrs LOTTIN et GORRIEZ) a décidé, de délibérer favorablement sur l'évolution de la participation financière des membres du Syndicat Mixte, à savoir :

- refonder le montant de la cotisation statutaire à partir de deux critères : la population D.G.F (pour 50%, sur la base d'une cotisation de 2,15 € par habitant) et le potentiel fiscal par habitant (pour 50%) ;
- plafonner l'augmentation de la cotisation statutaire, de manière à ce que la contribution de chaque commune n'excède pas en 2012 le double de la contribution théoriquement perçue en 2011, en additionnant le prélèvement sur la taxe de séjour, le prélèvement sur la DGF touristique et la cotisation statutaire.
- prévoir pour les années ultérieures une clause d'indexation, qui pourrait être l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation ;

Les simulations qui en résultent pour chaque commune, représentant une ressource supplémentaire de **117 350 €** figurent annexés au présent compte rendu.

37. Acquisition de véhicules automobile pour le Syndicat Mixte et Destination Baie de Somme – Lot 5 : véhicules utilitaires type L 3H1 2/3 places avec benne basculante et déportable – Avenant n° 1

Une consultation portant sur l'acquisition de véhicules automobiles, passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés publics, a été attribuée par délibération en date du 7 juillet 2011.

Cet avenant a représenté une moins-value de 5 419,35 € HT soit 6 481,54 € TTC, ce qui représentait une diminution du montant du marché de 14 %.

Le montant du lot 5, après avenant n° 1, s'est élevé à 34 149,32 € HT, soit 40 842,59 € TTC (incluant la maintenance sur 36 mois pour un montant s'élevant à 3 789 € HT soit 4 531,64 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 relatif à l'acquisition de véhicules automobiles pour le Syndicat Mixte et Destination Baie de Somme

Lot 5 : véhicules utilitaires type L 3H1 2/3 places avec benne basculante et déportable et a autorisé le Président à le signer ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.

38. Classement de l'Hôtel du Cap Hornu

L'hôtel du Cap Hornu est actuellement classé en catégorie 2*. Une nouvelle procédure de classement, définie par un arrêté du 23 décembre 2009, a fixé de nouvelles normes et

procédures nécessitant une nouvelle décision de classement préfectoral, qui doit intervenir pour le 22 juillet 2012. Au-delà de cette date, les hôtels qui n'auront pas fait valider leur nouvelle classification seront « de facto » considérés comme sans étoile.

L'hôtel du Cap Hornu a fait réaliser un pré diagnostic destiné à évaluer les améliorations nécessaires à la conservation de son classement 2*, voire l'obtention éventuelle d'un classement 3*.

La dépense correspondante a été évaluée à environ 320 000 € HT.

Cependant, afin de ne pas hypothéquer la réalisation de cette opération, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :*

- *d'autoriser dès à présent le Président, sans attendre le vote du Budget Primitif 2012, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter le reclassement de l'hôtel du Cap Hornu,*
- *de donner en conséquence un accord de principe à la restructuration du bâtiment « Les Salicornes » pour un montant de 320 000 € HT,*
- *ainsi que de préparer le dossier de marché et à lancer la consultation selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, sachant que la notification de ce marché n'interviendra qu'à l'issue de notre Débat d'Orientations Budgétaires, au cours duquel sera présenté aux élus du Comité Syndical le programme d'investissement pour 2012 sur les sites Destination Baie de Somme et ses modalités de financement, d'autoriser le cas échéant et conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président à engager, mandater et liquider les dépenses relatives à cette opération avant le vote du Budget Primitif 2012 (chapitre 21).*